

1001 ADRESSES
SAS au capital de 550.000 €
499, avenue de Verdun 33700 MERIGNAC
500 316 377 RCS BORDEAUX

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 05 MAI 2026

L'an deux mille vingt et six et le cinq mai à 17 heures, les associés de la société 1001 ADRESSES se sont réunis au siège social sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après relaté.

- Nomination d'un nouveau Président,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour les formalités.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent ou son mandataire au moment de son entrée en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur François CARRE en sa qualité de Président de la société 1001 ADRESSES.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 1303 actions sur les 1.303 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée,

Le Président déclare que le texte des résolutions ainsi que les documents et informations permettant aux associés de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation, ont été communiqués à chaque associé avant la date de la présente assemblée, le tout conformément aux dispositions des statuts.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer.
Le Président donne ensuite lecture de son rapport.

Ces lectures terminées, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer la société MODERN LOVE, SARL au capital de 4.902.100 €, dont le siège est situé 499 Avenue de Verdun – 33700 MERIGNAC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 952 114 643, en qualité de Président de la Société pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur François CARRE, démissionnaire avec effet rétroactivement à compter du 1^{er} mai 2026, et dispensent expressément Monsieur François CARRE de son préavis de trois mois.

La société MODERN LOVE a fait savoir préalablement qu'elle accepte d'exercer les fonctions de Président de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

TROISIEME RESOLUTION

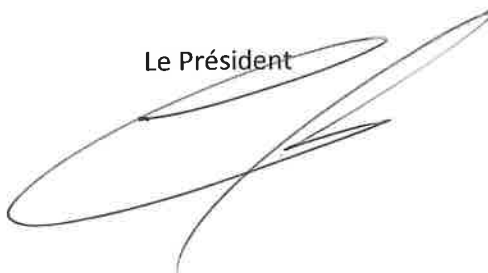
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de publicité ou de dépôt requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, il a été dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

